

## Première adoption plénière des enfants du conjoint pour un couple de femmes



Mariées en juin, Caroline et Pascale n'ont attendu que deux mois pour recevoir une réponse positive à leur requête.

Cinq mois après la promulgation de la loi sur le mariage pour tous, on apprend que le tribunal de Lille a accordé jeudi l'adoption plénière des deux enfants d'une mère biologique à son épouse. Il s'agit du "premier cas d'adoption de l'enfant du conjoint dans une famille homoparentale en France", a annoncé l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) [dans un communiqué](#).

"Caroline et Pascale sont les premières en France à bénéficier pleinement des avancées sociétales sur le mariage et l'adoption, accordées par la loi du 17 mai 2013", se réjouit l'association. Mariées en juin, les deux femmes n'ont attendu que deux mois pour recevoir une réponse positive à leur requête. "La rapidité de la procédure prouve que certains magistrats et tribunaux sont prêts à l'application juste de la loi", note l'APGL.

[Vendredi matin](#), le Conseil constitutionnel a rejeté le recours de maires qui, opposés au mariage homosexuel, réclamaient une "clause de conscience" pour ne pas être obligés de les célébrer.